

Séance ordinaire 5 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 5 août 2024 à 19h30 sous la présidence de Clément Marcoux maire.

À cette séance ordinaire sont présents Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Johnny Carrier

Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption du procès-verbal et suivis**
- **Vérification des comptes du mois de juillet s'élevant à 251 782.32 \$**
- **Administration :**
 - Autorisation de dépense pour l'achat de radars et de panneaux d'arrêt
 - Octroi du contrat d'enlèvement des ordures
 - Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
 - Travaux de réfection 10^e Rue - enveloppe supplémentaire Tetra Tech QI inc.
 - Demande de prix – Étude écologique et biologique
 - Demande de prix - Étude de caractérisation environnementale phase 1
 - Autorisation de paiements no. 2 et 3 – Réfection 10^e Rue (PAVL)
 - Autorisation de paiement no. 2 – Trottoir rue du Pont (TECQ 2019-2024)
 - Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Isidore
- **Varia**
 - **Dépôt des communications reçues :**
 - Offre d'un plan de visibilité de l'ACFA
 - Offre de participation et de plan de visibilité de la Société du Patrimoine des Beaucerons

6613-08-24

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6614-08-24

Adoption du procès-verbal et suivis

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit adopté tel que rédigé.

6615-08-24 Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les comptes du mois de juillet s'élevant à 251 782.32 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

6616-08-24 Autorisation de dépense pour l'achat de radars et de panneaux d'arrêt

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'achat de deux radars de vitesse et de deux panneaux « Arrêt » au montant de 17 194.32 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dépense doit être autorisé par le Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux radars de vitesse et de deux panneaux « Arrêt » au montant de 17 194.32 \$ (avant taxes).

6617-08-24 Octroi du contrat d'enlèvement des ordures

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil du 8 juillet 2024 la Municipalité de Scott a désigné la Municipalité de Saint-Elzéar responsable aux fins de formuler au bénéfice des trois municipalités des demandes de soumissions pour l'adjudication d'un contrat en matière de cueillette et de transport d'ordures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar a procédé par appel d'offres public (SEAO 2024-107) et que suite à celle-ci, deux soumissions ont été reçues en date du 11 juillet 2024, soit : Services Sanitaire DF de Beauce Inc. et Villéco Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas est Services Sanitaires DF de Beauce Inc. et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit déterminer la durée du contrat de 3 ou 5 ans soit :

MUNICIPALITÉ DE SCOTT Cueillette et transport des ordures OPTION 3 ANS				
	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉES	PRIX UNITAIRE 1^{ère} année	PRIX TOTAL AVANT TPS et TVQ
	Résidence privée, logement, institution et chalet (16.a. et 16.c.)			
	OPTION A (34 cueillettes)	700 TM/an	119,96 \$/TM	83 972,00\$
	OPTION B (26 cueillettes)	700 TM/an	104,96 \$/TM	73 472,00\$
	Commerce, industries et fermes avec conteneur			
	OPTION A (52 cueillettes)	580 TM/an	119,96 \$/TM	69 576,80\$
	OPTION B (26 cueillettes)	580 TM/an	104,96 \$/TM	60 876,80\$
	CUEILLETES DES MONSTRES	20 TM/an	119,96 \$/TM	2 399,20\$

MUNICIPALITÉ DE SCOTT Cueillette et transport des ordures OPTION 5 ANS				
	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉES	PRIX UNITAIRE 1 ^{ère} année	PRIX TOTAL AVANT TPS et TVQ
	Résidence privée, logement, institution et chalet (16.a. et 16.c.)			
	OPTION A (34 cueillettes)	700 TM/an	117,96 \$/TM	82 572,00\$
	OPTION B (26 cueillettes)	700 TM/an	102,96 \$/TM	72 072,00\$
	Commerce, industries et fermes avec conteneur			
	OPTION A (52 cueillettes)	580 TM/an	117,96 \$/TM	68 416,80\$
	OPTION B (26 cueillettes)	580 TM/an	102,96 \$/TM	59 716,80\$
	CUEILLETES DES MONSTRES	20 TM/an	117,96 \$/TM	2 359,20\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Scott accepte la soumission de l'entreprise Service Sanitaire DF de Beauce Inc., étant le plus bas soumissionnaire et accepte l'option 3 ans (option A), pour le service résidence privée, logement, institution et chalet au montant de 83 972 \$, ainsi que l'option A pour le service commerce, industrie et fermes avec conteneur au montant de 69 576.80 \$, et les cueillettes des monstres au montant de 2 399.20 \$.

6618-08-24

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Volet : Soutien
No. SFP: 154217954
Dossier no : RZZ99264
Réfection 10^e Rue

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Scott confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, Michel Lefebvre (en son absence, la directrice générale adjointe, Linda Bissonnette) est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

6619-08-24

Travaux de réfection 10^e Rue - enveloppe supplémentaire Tetra Tech QI inc.

CONSIDÉRANT le dépassement du délai de l'entrepreneur Giroux & Lessard pour finaliser les travaux de réfection de la 10^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI Inc. a besoin d'une enveloppe supplémentaire de 17 500 \$ pour faire la surveillance des travaux qui sont prolongés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont subventionnés en partie par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

IL EST PROPOSÉ par Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil octroi une enveloppe supplémentaire à Tetra Tech QI Inc. pour la surveillance des travaux prolongés de la 10^e Rue.

6620-08-24 Demande de prix – Étude écologique et biologique

CONSIDÉRANT QU'une étude écologique et biologique, dans le cadre du réaménagement de sa plaine inondable et adaptation aux changements climatiques en lien avec le Bureau de Projet de la Rivière Chaudière, doit être faite;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix sur invitation a été faite le 17 juin 2024 à : Englobe, Gestizone et GEOS;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement une soumission de Gestizone le 5 juillet 2024 au montant de 6 000 \$ (avant taxes) et que celle-ci est conforme;

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil octroi le mandat à Gestizone pour l'étude écologique et biologique au montant de 6 000 \$ (avant taxes).

6621-08-24 Demande de prix - Étude de caractérisation environnementale phase 1

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation environnementale Phase 1, dans le cadre du réaménagement de sa plaine inondable et adaptation aux changements climatiques en lien avec le Bureau de Projet de la Rivière Chaudière, doit être faite;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix sur invitation a été faite le 17 juin 2024 à : LEQ, ABS, Terrapex Environnement Ltée, et Englobe;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions le 5 juillet 2024 soient :

Terrapex Environnement Ltée	5 860 \$ (avant taxes)
Englobe	28 250 \$ (avant taxes)

IL EST PROPOSÉ par Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil octroi le mandat à Terrapex pour la réalisation de l'étude de caractérisation environnementale Phase 1 au montant de 5 860 \$ (taxes en sus) et que celle-ci est conforme.

6622-08-24 Autorisation de paiements no. 2 et 3 – Réfection 10^e Rue (PAVL)

CONSIDÉRANT le contrat avec l'entreprise Giroux et Lessard Ltée, dans le cadre du projet de réfection de la 10^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs ont analysé les demandes de paiement et recommandent à la municipalité de procéder au paiement du décompte no. 2 au montant de 342 523.82 \$ (incluant les taxes) et au paiement du décompte no. 3 au montant de 356 726.01 \$ (incluant les taxes);

IL EST PROPOSÉ par Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement du décompte no. 2 au montant de 342 523.82 \$ (incluant les taxes) et au paiement du décompte no. 3 au montant de 356 726.01 \$ (incluant les taxes), et ce, conditionnel à l'obtention des quittances ainsi que le document provenant de chacune des autorités concernées attestant que les lois, décrets et ordonnances ont été observés, et que toutes les cotisations et tous les prélèvements exigibles en vertu des lois et des décrets ont été payés à ce jour (CNESSST et CCQ).

6623-08-24 Autorisation de paiement no. 2 – Trottoir rue du Pont (TECQ 2019-2024)

CONSIDÉRANT le contrat avec l'entreprise Giroux et Lessard Ltée, dans le cadre du projet d'un trottoir sur la rue du Pont (TECQ 2019-2024);

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs ont analysé la demande de paiement et recommandent à la municipalité de procéder au paiement du décompte no. 2 au montant de 49 699.84 \$ (incluant les taxes);

IL EST PROPOSÉ par Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement du décompte no. 2 au montant de 49 699.84 \$ (incluant les taxes) pour couvrir la libération de la retenue contractuelle et conditionnelle à l'obtention des documents suivants :

- Un cautionnement de garantie d'entretien égal à 10 % du coût des travaux réalisés, incluant les taxes en vigueur, au moment de la réception provisoire des ouvrages. Il devra être émis au nom de la Municipalité de Scott et être valide pour une période de douze (12) mois à compter de la réception provisoire des travaux ;
- Un document provenant de chacune des autorités concernées attestant que les lois, décrets et ordonnances ont été observés, et que toutes les cotisations et tous les prélèvements exigibles en vertu des lois et des décrets ont été payés à ce jour (CNESSST et CCQ);
- Les quittances partielles ou finales de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour.

6624-08-24 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Isidore

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la Municipalité de Saint-Isidore, par la résolution numéro 2024-07-194, pour la demande d'autorisation de la circulation des camions et véhicules-outils sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de règlementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil appui la demande reçue de la Municipalité de Saint-Isidore.

6625-08-24 Offre d'un plan de visibilité de l'ACFA

CONSIDÉRANT QUE l'organisme au cœur des familles agricoles (ACFA) souhaite maintenir du service sur le territoire de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE l'ACFA sollicite l'aide financière de la municipalité en choisissant un plan de visibilité et/ou de participer au souper-bénéfice;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil refuse de participer financièrement au plan de visibilité ainsi qu'au souper-bénéfice mais offre de faire une publicité de leur événement sur le panneau numérique.

6626-08-24 Offre de participation et de plan de visibilité de la Société du Patrimoine des Beaucerons

CONSIDÉRANT QUE La Société du patrimoine des Beaucerons est un service d'archives privées agréé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BA nQ), le seul de la région et qu'elle est soutenue, depuis sa relance en 2019, par les trois MRC beauceronnes, Ville Saint-Joseph-de-Beauce, la Fondation Robert-Cliche et ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la Société du Patrimoine des Beaucerons sollicite l'aide financière de la municipalité en choisissant un plan de visibilité et/ou de participer au souper-bénéfice;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil refuse de participer financièrement au plan de visibilité ainsi qu'au souper-bénéfice.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 20h09.

Clément Marcoux, maire

Linda Bissonnette, dir. gén adj. & greff-très adj.